



# Rapport de suivi 2016

Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020



MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
1.1.1 Exercer par règlement le droit de regard sur la quantité de matières résiduelles enfouies sur le territoire de la MRC	En vertu de l'article 53.9.9 de la LQE, « <i>dans le cas où une municipalité régionale entend limiter ou interdire la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières provenant de l'extérieur de son territoire, elle doit faire état de son intention dans le plan et indiquer, s'il s'agit d'une limitation, la quantité de matières résiduelles visées.</i> »	MRC	2016	Terminée ✓	Règlement adopté (301-16)
1.1.2 Développer une base de données centrale et un système de suivi des données de gestion des matières résiduelles	La création d'une base de données centrale permettra notamment de produire des bilans et de suivre adéquatement l'évolution de la GMR sur le territoire.	MRC	2016	Terminée ✓	Abonnement à un logiciel Web depuis 2016 (METRIO)
1.1.3 Produire un bilan régional sur les matières résiduelles et harmoniser les méthodes de calcul de la performance municipale	La base de données centrale (action 1.1.2) permettra la réalisation d'un bilan annuel et l'harmonisation des méthodes de calcul de la performance, visant à comparer les taux (récupération, élimination, valorisation, etc.) selon les mêmes critères sur tout le territoire.	MRC	Annuel	En cours	Harmonisation réalisée; saisie de données depuis 2010 Bilans de 2010 à 2016 en cours
1.1.4 Effectuer une veille des développements en GMR et diffuser l'information aux professionnels des localités	Dans un contexte d'amélioration continue et pour répondre aux exigences règlementaires, il est primordial de demeurer à l'affût de l'information.	MRC	En continu	En cours	Infolettre préparée par la MRC et diffusée trimestriellement aux membres du comité GMR
1.2.1 Former un comité technique permanent de la GMR	Le comité permanent de la GMR assurera la surveillance et le suivi de la mise en œuvre des actions prévues au PGMR, tel que requis par la LQE.	MRC	2016	Terminée ✓	Comité en place (8821-16); quatre rencontres tenues en 2016; formé de représentants non élus des municipalités constituantes, du DG des écocentres et de la DG de Développement économique du Grand Saint-Jérôme (DEGSJ)

MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
1.2.2 Produire le rapport annuel de suivi du PGMR	La MRC doit transmettre au MDDELCC un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR, tel que requis par la LQE.	MRC	Annuel	Terminée ✓	Rapport 2016 transmis au MDDELCC selon l'échéancier prescrit
1.2.3 Produire un rapport d'avancement annuel du PGMR destiné au grand public	La MRC souhaite informer la population en regard de l'avancement des actions prévues au PGMR. Ce rapport, contrairement au rapport de suivi sera vulgarisé et synthétisé, modèle ainsi accessible à un public plus large.	MRC	Annuel	En cours	Dans stratégie de communication (5.4.4) Modèle 2016 en cours d'élaboration; diffusion prévue été-automne 2017
1.2.4 Adopter ou modifier la réglementation municipale selon les dispositions prévues au PGMR 2016-2020	En vertu de l'article 53.24 de la LQE, « <i>les municipalités locales sont tenues, dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur du plan, de mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du plan. Lorsque l'échéancier du Plan prévoit une date de mise en œuvre au-delà de cette période, les municipalités locales doivent ajuster leur réglementation en fonction de la date prévue par le Plan.</i> »	Municipalités	2017 (2.1.3, 4.1.1, 4.5.1, 5.1.2)	En cours	2.1.3 - 20 % terminée 4.1.1 - 60 % terminée 4.5.1 - 60 % terminée 5.1.2 - 40 % terminée
1.2.5 Procéder à la révision du PGMR 2016-2020 selon les dispositions législatives	En vertu de l'article 53.23 de la LQE, « <i>Un plan de gestion des matières résiduelles est en vigueur pour une durée de sept ans. Un projet de plan révisé doit être déposé au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion.</i> » Au-delà de la conformité avec la LQE, la révision du PGMR s'inscrit dans un processus d'amélioration continue auquel adhèrent la MRC et les municipalités/villes de son territoire.	MRC Comité GMR	2019	s/o	s/o
1.3.1 Encourager et promouvoir l'herbicyclage, le compostage domestique, le lombricompostage et le compostage communautaire	Ces activités de recyclage de type <i>in situ</i> sont complémentaires à une collecte de la MO. Cette mesure vise à encourager le compostage en milieu résidentiel mais également en milieu communautaire, institutionnel et commercial qui peut bien se prêter à cette activité.	Municipalités	2016	En cours	Dans stratégie de communication (5.4.4) et communications annuelles des municipalités Diffusion prévue été-automne 2017

MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
1.3.2 Poursuivre ou instaurer un programme de subvention de couches lavables	Dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, cette action privilégie d'abord la réduction à la source, les couches jetables étant générées en très grande quantité.	Municipalités	2016	Terminée ✓	Réalisée à 100 %
1.4.1 Réduire la fréquence de collecte des déchets à 26 par année	L'implantation de la collecte de la MO et l'amélioration des services des écocentres, notamment, permettront aux générateurs de récupérer de plus grandes quantités de matières résiduelles. Conséquemment, la collecte hebdomadaire des déchets n'est plus pertinente. Par ailleurs, la réduction de la fréquence de cette collecte est une mesure incitative, laquelle vise la consommation responsable, notamment.	Municipalités	2020	s/o	s/o
1.4.2 Offrir un point de dépôt pour les résidus domestiques dangereux (RDD) – les huiles, la peinture, les fluocompactes et le matériel électronique – lors d'évènements familiaux organisés par les municipalités/villes	Les évènements municipaux représentent une bonne occasion pour récupérer les matières refusées dans les collectes régulières. DDRDN peut offrir ce service avec ses équipements mobiles. Cette circonstance est tout indiquée pour sensibiliser les générateurs.	DDRDN Municipalités	2016	Réalisée à 60 % en 2016	Aura lieu à nouveau en 2017
1.4.3 Évaluer les possibilités de récupération des matières non/ou difficilement recyclables	Cette mesure vise l'exploration des possibilités de développer des projets pilotes ou des partenariats de récupération de ces matières.	DDRDN MRC	En continu	Réalisée en 2016 pour le polystyrène expansé	Évaluation des possibilités liées à l'apport volontaire aux écocentres en vue du recyclage; débouchés et coûts non-concluants
1.4.4 Poursuivre ou instaurer un programme de subvention de composteurs domestiques	Dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, cette action privilégie d'abord la réduction à la source. Le programme existe déjà dans 4 des 5 municipalités locales. En 2013, on comptait près de 2 300 composteurs sur le territoire de la MRC.	Municipalités	2016 En continu	Réalisée à 80 %	Programme existant et en continu dans 4 municipalités de la MRC

MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
2.1.1 Accepter les résidus de la CRD à l'écocentre régional	Cette action répond à un besoin et vise à contribuer à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015. Cette action est étroitement liée à l'action 3.1.1, soit la relocalisation de l'écocentre régional, l'espace n'étant pas suffisant à l'endroit actuel pour accueillir ce type de résidus.	DDRDN	2018	s/o	s/o
2.1.2 Développer un service ponctuel pour la récupération des résidus de la CRD pour les citoyens n'ayant pas accès à une voiture ou une remorque	Cette action répond à un besoin et vise à contribuer à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015. De grandes quantités de résidus de la CRD sont présentement récupérées dans les collectes municipales de déchets et ainsi destinées à l'élimination.	DDRDN	2018	s/o	s/o
2.1.3 Adopter des mesures règlementaires obligeant les demandeurs de permis de projets de la CRD à trier sur place ou acheminer les résidus vers un centre de tri	Cette action vise l'incitation au tri adéquat des résidus et la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015. Cette mesure vise également à favoriser le tri adéquat de ces matières et à bonifier l'inventaire des matières générées par ce secteur (traçabilité).	Municipalités	2017	En cours	20 % terminée
2.1.4 Intégrer dans les contrats municipaux une obligation de valoriser les résidus de béton, de pierre, d'asphalte et de brique	<b>Cette action s'inscrit dans le réemploi et vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015. Elle permettra également de bonifier l'inventaire des matières générées par ces activités.</b>	Municipalités	2016	Débutée partiellement	Suivie par le comité GMR en 2017
2.2.1 Modifier la réglementation municipale afin d'interdire la présence de bois dans les déchets, une fois les services de gestion en place et le plan gouvernemental de mise en œuvre du bannissement disponible	Cette action vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015 et la prise en compte du bannissement de l'enfouissement du bois dans la planification régionale de la GMR.	Municipalités	2018	En cours	20 % terminée

MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
2.3.1 Implanter la collecte de la matière organique dans les municipalités/villes n'offrant pas le service	Plan d'action 2011-2015 et prend en compte le bannissement de l'enfouissement de la MO dans la planification régionale de la GMR.	Municipalités	2018	En cours	80 % terminée Sainte-Sophie (2014) Prévost, Saint-Colomban (2016) Saint-Hippolyte (juin 2017)
2.3.2 Poursuivre les collectes ponctuelles de résidus verts au besoin	Cette action répond à un besoin, vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015 et prend en compte le bannissement de l'enfouissement de la MO dans la planification régionale de la GMR.	Municipalités	En continu	En cours	100 % réalisée annuellement
2.4.1 Finaliser la mise en place d'un programme municipal de vidanges systématiques des fosses septiques	Cette action vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015 et prend en compte le bannissement de l'enfouissement de la MO dans la planification régionale.	Municipalités	2017	En cours	80 % réalisée
2.4.2 Poursuivre la valorisation des boues municipales	Cette action vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015 et prend en compte le bannissement de l'enfouissement de la MO dans la planification régionale de la GMR.	Municipalités	En continu	En cours	60 % réalisée en date de 2016
2.4.3 Modifier les devis existants et futurs afin de s'assurer de la valorisation des boues	Cette action vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015 et prend en compte le bannissement de l'enfouissement de la MO dans la planification régionale de la GMR.	Municipalités	2017	s/o	s/o
2.5.1 Faire connaître les scénarios possibles de gestion de la matière organique aux ICI non desservis	Cette action vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015 et prend en compte le bannissement de l'enfouissement de la MO dans la planification régionale de la GMR.	MRC	2018	En cours	Projet de sensibilisation et d'amélioration de la performance des ICI démarré en janvier 2017 En collaboration avec DDRDN et le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (4.4.4)

MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
2.5.2 Accompagner les ICI dans la mise en place de la récupération de la matière organique	Cette action vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015 et prend en compte le bannissement de l'enfouissement de la MO dans la planification régionale de la GMR.	MRC	2018	En cours	Projet de sensibilisation et d'amélioration de la performance des ICI démarré en janvier 2017 En collaboration avec DDRDN et le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (4.4.4)
2.6.1 Adopter ou modifier la réglementation municipale afin d'interdire la présence de matière organique dans les déchets, une fois la collecte en place et le plan gouvernemental de mise en œuvre du bannissement disponible	Cette action vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015 et prend en compte le bannissement de l'enfouissement de la MO dans la planification régionale de la GMR.	Municipalités	2018	En cours	20 % terminée
2.7.1 Évaluer toutes les options possibles de traitement des résidus de la CRD et de la MO sur le/hors du territoire	La mise en place de services de récupération des matières suppose qu'un traitement adéquat de celles-ci sera possible. Bien qu'il existe déjà, à des distances raisonnables hors de la MRC, des installations pouvant traiter ses matières, la MRC doit tout de même définir des stratégies et prendre les dispositions nécessaires au traitement optimal des matières générées sur son territoire.	MRC DDRDN Municipalités	2016	Terminée ✓	Le Conseil de la MRC a conclu que les installations existantes sont suffisantes afin d'assurer le traitement de ces matières en regard de l'amélioration des services municipaux de récupération.
2.7.2 Évaluer les possibilités/avantages de la mise en commun des appels d'offres en fonction des besoins municipaux	La MRC souhaite évaluer les possibilités et les avantages d'un regroupement régional pour les devis ou encore l'élaboration de devis en groupe pouvant servir de modèle.	MRC Municipalités	2016 En continu	En cours	Volonté manifeste du Conseil de la MRC Discussions prévues à l'ordre du jour des séances de juin-juillet 2017
3.1.1 Relocaliser l'écocentre régional afin d'optimiser l'espace nécessaire à l'amélioration des services	L'écocentre régional est opéré au maximum de sa capacité. Par ailleurs, l'espace sur le site est insuffisant pour accueillir tous les résidus de la CRD. L'écocentre régional doit donc être relocalisé afin d'améliorer les services offerts et d'élargir les matières acceptées.	DDRDN	2016	En cours	Étude de faisabilité présentée au Conseil de la MRC début 2017 Plan d'optimisation du réseau, calendrier de travail et stratégie de communication en élaboration

MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
3.1.2 Ouvrir l'écocentre régional toute l'année	La fermeture des écocentres durant la période hivernale engendre des problématiques telles que l'accumulation désordonnée de matières à l'entrée des écocentres, l'augmentation des dépôts sauvages, l'élimination inutile de matières diverses et l'interruption du service pour les citoyens. Cette mesure est étroitement liée à la relocalisation de l'écocentre régional, sans quoi les périodes d'ouverture demeureront les mêmes.	DDRDN	2016	En cours	Prévu dans le plan d'optimisation du réseau (3.1.1)
3.1.3 Évaluer l'optimisation de la localisation et de l'aménagement des écocentres satellites	Certains écocentres sont moins accessibles et moins achalandés que d'autres. Il y a lieu, après 12 ans d'opérations, d'évaluer si la localisation et l'aménagement sont optimaux pour chaque écocentre satellite.	DDRDN Municipalités	2016	Terminée ✓	Évaluation réalisée dans l'étude de faisabilité de 2016 (3.1.1)
3.1.4 Permettre l'accès des ICI aux écocentres pour les matières couvertes par la responsabilité élargie des producteurs	Cette mesure vise à optimiser la récupération des matières couvertes par la REP. La présence de plusieurs ICI sur le territoire permettra de détourner une plus grande quantité de résidus, autrement voués à l'élimination.	DDRDN	2016	Terminée ✓	Depuis 2015, les ICI peuvent déposer ces matières dans les écocentres du réseau de la MRC.
3.1.5 Élargir les matières acceptées selon les débouchés disponibles	La GMR évolue rapidement et de nouveaux débouchés voient le jour. DDRDN demeure à l'affût des possibilités de détournement des matières, que ce soit le réemploi, le recyclage ou la valorisation.	DDRDN	En continu	En cours	Veille en continu Nouvelles possibilités envisagées dans le plan d'optimisation du réseau (3.1.1)
3.2.1 Autoriser et encourager les ventes-débarras/garage	Toutes les municipalités de la MRC RDN autorisent les ventes-débarras/garage sur leur territoire. Le nombre de ventes autorisé annuellement ainsi que les directives et dispositions varient d'une localité à l'autre.	Municipalités	En continu	En cours	Réalisée annuellement



MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
3.2.2 Diffuser une liste des ventes-débarras/garage sur le territoire	Certaines municipalités diffusent les adresses et les dates des ventes-débarras sur leur territoire. Il est prévu de poursuivre ou d'instaurer cette pratique, mais également d'évaluer de quelle façon elle pourrait être optimisée.	Municipalités	2016	Réalisée à 20 % en 2016	Formulaire en ligne permettant de générer une liste d'adresses ainsi qu'une carte en format pdf Aura lieu à nouveau en 2017
3.2.3 Poursuivre le développement de la filière du réemploi dans les écocentres	Le réemploi représente un grand succès dans les écocentres de la MRC. Le taux de réemploi connaît une hausse significative depuis 2010. DDRDN veille à l'amélioration des possibilités de réemploi pour les citoyens.	DDRDN	En continu	En cours	En hausse de 7 % en 2016 en comparaison avec 2015.
3.2.4 Évaluer la pertinence de mettre en place une plateforme virtuelle d'échange de biens	De façon complémentaire aux services offerts par les écocentres, la MRC et les localités souhaitent évaluer le potentiel d'une plateforme électronique pour faciliter les échanges.	MRC Municipalités DDRDN	2017	s/o	s/o
3.2.5 Multiplier et diffuser les points de collecte pour le textile, en privilégiant les organismes locaux	Les points de dépôt pour le textile ne sont pas localisés de façon uniforme et en assez grand nombre sur le territoire de la MRC. Par ailleurs, il est prévu de diffuser plus largement les adresses des organismes locaux d'entraide afin d'encourager le réemploi au niveau local.	MRC	2017	s/o	s/o
3.3.1 Évaluer les besoins en équipement de récupération dans les aires publiques municipales	La MRC a participé au programme de la Table de récupération hors foyer en 2008-2009 en installant 90 équipements de récupération dans les aires publiques municipales. Les besoins doivent maintenant être réévalués.	Municipalités	2016	Terminée ✓	Évaluation effectuée dans toutes les municipalités
3.3.2 Comblent les besoins en équipement et les installer dans les aires publiques municipales	Les besoins ont été évalués en 2016 (action 3.3.1) en vue de procéder à l'installation des équipements en 2017.	Municipalités	2017	s/o	s/o
3.3.3 Promouvoir la présence d'équipement de récupération dans les aires publiques municipales	Les besoins ont été évalués en 2016 (action 3.3.1) en vue de procéder à l'installation des équipements (action 3.3.2) et à la diffusion de leur localisation en 2017.	Municipalités	2017	s/o	s/o

MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
3.3.4 Offrir de la formation et fournir des outils pratiques de gestion responsable aux organisateurs d'évènements spéciaux	Les évènements spéciaux organisés de part et d'autre sur le territoire peuvent produire de grandes quantités de matières résiduelles. Dans l'optique de la réduction à la source et afin d'offrir aux citoyens des services de GMR hors foyer, les organisateurs doivent être encouragés à adopter des pratiques de gestion responsable.	MRC Municipalités	2016	Non débutée	La MRC a procédé d'abord à la mise en œuvre de l'action 5.1.3. L'action 3.3.4 fera l'objet d'un suivi annuel selon le cheminement de l'action 5.1.3.
3.4.1 Développer un service payant de collecte porte-à-porte ponctuelle des encombrants	Une grande quantité d'encombrants, récupérés en bordure de la rue avec les collectes de déchets, est présentement destinée à l'élimination. Bien que les encombrants soient acceptés dans les écocentres, une collecte porte-à-porte ponctuelle, coordonnée par DDRDN, permettrait de détourner ces encombrants de l'élimination et de les destiner vers le réemploi ou le recyclage.	DDRDN	2017	s/o	s/o
3.4.2 Développer des ententes de partenariat avec les organismes d'entraide locaux afin de faciliter le réemploi des encombrants	DDRDN est toujours à l'affût des possibilités de partenariat avec les organismes locaux. En ce sens, DDRDN offre aux organismes partenaires de s'approvisionner avant d'offrir les encombrants, notamment, aux citoyens. Cette action sera donc poursuivie.	DDRDN	En continu	En cours	Ententes existantes depuis quelques années entre DDRDN et huit organismes d'entraide
3.5.1 Créer des partenariats avec des commerces fréquemment visités afin d'y récupérer les piles et les cellulaires	La récupération des piles et des cellulaires est facile étant donné que ce sont de petits objets. Toutefois, les points de dépôt sont parfois situés dans des endroits peu fréquentés. Les quantités récupérées augmenteraient en ciblant des commerces fréquemment visités, tels qu'un supermarché ou un dépanneur.	Municipalités	2017	Réalisée à 20 % en 2016	La Ville de Prévost a une douzaine de points de dépôts et l'expérience est concluante.

MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
3.5.2 Faire la promotion des programmes de récupération de la REP auprès des citoyens et des ICI	On estime qu'en 2010, plus de 5kg par personne par année de RDD ont été déposés en bordure de rue, soit une augmentation de plus de 200 % par rapport aux données de 2006-2007. Notamment, les quantités d'huiles, contenants et filtres générées ont augmenté de façon importante.	MRC Municipalités DDRDN	2016	Terminée ✓	DDRDN et les municipalités ont fait la promotion de la REP dans leurs outils de communication habituels (site, bulletin, infolettre, événements spéciaux, etc.) Cette action se poursuit donc en continu.
3.5.3 Évaluer la pertinence d'identifier d'autres points de dépôt des produits visés par la REP	En lien avec l'action précédente, il est important d'évaluer la répartition actuelle des points de dépôt et d'identifier d'autres points de dépôt possibles, le cas échéant.	MRC DDRDN	2016	Terminée ✓	Étant donné que les écocentres offrent chacun un point de dépôt et que ces matières sont également récupérées lors d'évènements spéciaux municipaux (1.4.2), aucun autre point d'apport volontaire ne sera identifié.
4.1.1 Adopter la Charte des matières recyclables de la collecte sélective et en faire la promotion	La Charte est connue et diffusée sur le territoire mais l'adhésion officielle des municipalités locales est souhaitable.	Municipalités	2016	En cours	Réalisée à 40 % en 2016
4.1.2 Poursuivre la diffusion de directives claires sur les matières acceptées dans la collecte sélective	Les municipalités membres du centre de tri de Lachute participent au programme d'amélioration de la performance de l'organisme, lequel consiste à élaborer, pour les générateurs, des outils dynamiques relatifs au tri adéquat des matières de la collecte sélective. Par ailleurs, toutes les municipalités de la MRC développent divers outils de communication, lesquels visent une saine GMR.	Municipalités	En continu	En cours	Toutes les municipalités diffusent annuellement des directives dans leurs outils de communication habituels (site, bulletin, infolettre, événements spéciaux, etc.). Cette action se poursuit donc en continu.

MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
4.2.1 Cibler les problématiques à promouvoir dans les outils de communication	Il est important d'identifier les problématiques locales et d'élaborer les outils pertinents afin d'y remédier. Par exemple, il pourrait s'avérer plus efficace de parler de «contenants, emballages et imprimés» plutôt que de «papier, carton, verre, métal, plastique», en ce qui concerne les matières recyclables de la collecte sélective.	Municipalités	2016	Terminée ✓	«Trois règles simples» pour le bac brun à <a href="#">Prévost</a> «Dix trucs et astuces» pour le bac brun à <a href="#">Saint-Colomban</a> «Tout savoir sur la collecte à trois voies» à <a href="#">Saint-Hippolyte</a> «Tricentris, votre centre de tri» à <a href="#">Saint-Jérôme</a> «Guide de l'écocitoyen» à <a href="#">Sainte-Sophie</a>
4.2.2 Développer des programmes municipaux d'amélioration de la performance	Cette action vise l'amélioration de la quantité et de la qualité des matières placées en bordure de la rue par les ICI desservis par les collectes municipales. Il s'agit d'abord d'obtenir l'engagement des établissements et de leur offrir ensuite un soutien et des outils simples de gestion et de sensibilisation au tri adéquat des matières recyclables. L'expérience de Prévost peut servir de modèle.	Municipalités	2017	s/o	s/o
4.3.1 Obtenir des données sur les matières générées par les plus grands ICI	Le portrait régional des générateurs, des types et quantités de matières générées comporte des lacunes, particulièrement en ce qui a trait aux secteurs des ICI et de la CRD. Il importe donc d'obtenir ces informations, d'abord auprès des plus grands générateurs du secteur des ICI. Cette action est étroitement liée au projet prévu à la mesure 4.4.4.	MRC	En continu	En cours	Répertoire de tous les ICI élaboré en 2016, comprenant une liste spécifique des plus grands ICI; Sondage sur la GMR et suivi téléphonique auprès de 380 ICI, 147 répondants (12 sur 49 «grands»); Analyse des données en cours en lien avec l'action 4.4.4

MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
4.3.2 Réaliser une étude de caractérisation des déchets résidentiels et des petits ICI au début et à la fin du PGMR	La caractérisation en début de PGMR vise l'identification du potentiel de valorisation ainsi que les filières à prioriser, conséquemment, la réduction de l'enfouissement. Elle permettra également d'obtenir le portrait au début du PGMR, lequel sera ensuite comparé à celui de la fin du PGMR. La caractérisation à la fin orientera, notamment, la révision du PGMR de 3e génération.	MRC	2016 et 2020	Abandonnée en 2016	La caractérisation de 2016 a été annulée afin de concentrer les ressources humaines et financière sur l'analyse relative à l'optimisation des écocentres (objectif 3.1); La caractérisation de «fin» de PGMR pourrait plutôt avoir lieu en 2018-2019 en vue de la révision.
4.3.3 Réaliser un inventaire des matières générées par les autres ICI et le secteur CRD	Le portrait régional des générateurs, des types et quantités de matières générées comporte des lacunes, particulièrement en ce qui a trait aux secteurs des ICI et de la CRD. Il importe donc d'obtenir ces informations.	MRC	2020	En cours	En lien avec action 4.3.1
4.3.4 Évaluer les quantités de plastique agricole générées sur le territoire et le mode de gestion pertinent	La présence d'entreprises agricoles sur le territoire oblige la MRC à acquérir des connaissances sur la gestion des matières résiduelles qu'elles produisent, dont le plastique agricole, lequel représente une problématique dans certaines régions du Québec.	MRC	2018	s/o	s/o
4.3.5 Compléter l'inventaire des boues municipales et de fosses septiques ainsi que des résidus verts	La MRC, qui ne possède que des données partielles pour les boues et les résidus verts, souhaite compléter ces inventaires. Cette mesure permettra de cibler les problématiques importantes et de prévoir les actions pertinentes.	MRC Municipalités	2020	s/o	s/o
4.3.6 Compléter l'inventaire des résidus d'ouvrages municipaux (balayures de rue, etc.)	La MRC, qui ne possède que des données partielles pour ces résidus, tels les balayures de rue et les abrasifs, souhaite compléter cet inventaire.	MRC Municipalités	2020	s/o	s/o

MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
4.4.1 Soutenir le maillage entre les organisations afin de favoriser l'écologie industrielle et la synergie de mutualisation	Les ICI situés dans les parcs industriels, les concentrations commerciales ou même les organisations ayant pignon sur la même rue, peuvent bénéficier de plusieurs avantages, notamment économiques, en unissant leurs efforts en GMR. La MRC souhaite, d'une part, identifier des organismes qui pourraient en bénéficier, et d'autre part, les soutenir dans la mise en place du système de gestion pertinent. Cette action est étroitement liée au projet prévu à la mesure 4.4.4.	MRC Municipalités	En continu	En cours	En lien avec l'action 4.4.4
4.4.2 Créer et diffuser des outils de GMR à l'intention des ICI	Le secteur des ICI génère de grandes quantités de matières résiduelles. Afin d'améliorer la performance territoriale, la MRC souhaite outiller les ICI relativement à la saine GMR. Ces outils doivent donc être créés diffusés auprès de tous les générateurs de ce secteur. Cette action est étroitement liée au projet prévu à la mesure 4.4.4.	MRC Municipalités	2018	En cours	En lien avec l'action 4.4.4
4.4.3 Offrir un accompagnement aux ICI pour la mise en œuvre d'un plan d'action personnalisé en GMR	En plus d'offrir des outils, la MRC souhaite accompagner les ICI désirant mettre en œuvre un plan personnalisé. Cet accompagnement pourrait prendre la forme d'un diagnostic des lieux, de soutien à la mise en place et de suivis. Cette action est étroitement liée au projet prévu à la mesure 4.4.4.	MRC Municipalités	2018	En cours	En lien avec l'action 4.4.4

MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
4.4.4 Collaborer avec le Conseil régional de l'environnement des Laurentides afin de poursuivre la démarche entreprise auprès des ICI	Le CRE des Laurentides a réalisé, en 2014, une étude démontrant que la majorité des ICI visés étaient intéressés à discuter de GMR et que plus de 70 % d'entre eux souhaitaient recevoir un accompagnement afin de les aider à surmonter les obstacles nuisant à l'amélioration de leurs pratiques. La MRC souhaite collaborer avec le CRE afin de poursuivre la démarche et de définir la forme que pourrait prendre l'accompagnement. Autres actions liées à cette mesure : 2.5.1, 2.5.2, 4.3.1, 4.3.3, 4.4.1, 4.4.2, 4.4.3, 4.4.5, 5.2.1, 5.3.1.	DDRDN MRC CRE Laurentides	2016	En cours	Le projet est en cours, en collaboration avec plusieurs parties prenantes du territoire, et se poursuivra jusqu'en juin 2018.
4.4.5 Collaborer avec Développement Économique du Grand Saint-Jérôme (DEGSJ), la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme et les regroupements locaux de gens d'affaires afin de faire le lien avec des ICI pour réaliser des projets de récupération des matières résiduelles	DEGSJ, la CCISJ ainsi que les regroupements locaux de gens d'affaires sont les instances tout indiquées pour identifier des participants et diffuser de l'information en lien avec le projet prévu à la mesure 4.4.4, notamment.	MRC Municipalités	En continu	En cours	DEGSJ et la CCISJ sont parmi les parties prenantes du projet de l'action 4.4.4; La DG de DEGSJ est membre du comité GMR de la MRC.
4.5.1 Modifier la réglementation municipale afin d'interdire la présence de papier et de carton dans les déchets	Cette action vise la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015 et prend en compte le bannissement de l'enfouissement du papier et du carton dans la planification régionale de la GMR.	Municipalités	2017	En cours	Réalisée à 20 % en 2016

MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
5.1.1 Poursuivre l'adhésion au programme «ICI, On recycle!» de RECYC-QUÉBEC et viser l'atteinte du niveau 3, performance, dans les bureaux municipaux	Il est tout à fait cohérent que les autorités locales et régionales donnent l'exemple relativement au respect de la hiérarchie des 3RV-E. En 2014, la MRC et le Service des travaux publics de Saint-Jérôme ont obtenu, respectivement, le niveau 2 et le niveau 1. Afin de poursuivre cette initiative, il est prévu de maintenir l'adhésion au programme et de viser l'atteinte du niveau 3 d'ici 2019.	MRC Municipalités DDRDN	2019	s/o	s/o
5.1.2 Adopter une politique d'approvisionnement responsable ou insérer une clause relative aux achats responsables dans la politique d'approvisionnement/environnementale/Agenda 21 en vigueur	Il est tout à fait cohérent que les autorités locales et régionales donnent l'exemple relativement au respect de la hiérarchie des 3RV-E. En ce sens, les municipalités et la MRC souhaitent adopter ou poursuivre l'adoption de pratiques d'approvisionnement responsables.	MRC Municipalités	2017	En cours	Réalisée à 40 % en 2016
5.1.3 Adopter des pratiques de gestion responsable lors de l'organisation d'évènements locaux/régionaux et viser la certification des évènements écoresponsables	Il est tout à fait cohérent que les autorités locales et régionales donnent l'exemple relativement au respect de la hiérarchie des 3RV-E. En ce sens, les municipalités et la MRC souhaitent adopter des pratiques de gestion responsable lors de la tenue d'évènements qu'elles organisent. L'action 3.3.4 est étroitement liée à cette mesure.	MRC Municipalités	2017	En cours	Guide et trousse d'outils élaborée en 2016 pour les municipalités; Certains évènements en partie écoresponsables en 2016 (Saint-Jérôme Folk, notamment).
5.2.1 Répertoire et diffuser les bonnes pratiques en GMR de ces secteurs (ICI, CRD)	Afin de mettre en valeur les établissements ayant adopté de bonnes pratiques en GMR et d'offrir des modèles aux autres organisations, lesquels pourraient les inciter à faire de même, la MRC prévoit répertorier ces pratiques et les diffuser sur son territoire. Cette action est liée à la mesure 4.4.4 durant laquelle il sera possible de commencer à compiler les bonnes pratiques.	MRC	2020	En cours	En lien avec action 4.4.4



MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
5.3.1 Créer, diffuser et tenir à jour un répertoire des organismes œuvrant dans le réemploi et le recyclage sur le territoire de la MRC	Afin de favoriser le réemploi et le recyclage, la MRC prévoit élaborer un répertoire des organismes œuvrant en GMR sur son territoire, lequel sera diffusé et mis à jour de façon ponctuelle. La révision du PGMR a permis d'entamer cette démarche, laquelle sera approfondie durant l'année 2016, notamment.	MRC	2016	En cours	Le répertoire a été bonifié dans le cadre du projet relatif à l'action 4.3.1. La bonification et la mise à jour se poursuivront en 2017-2018 en lien avec l'action 4.4.4.
5.3.2 Promouvoir l'économie de seconde main	Cette action est prévue dans le plan de communication régional. Elle vise à renforcer cette tendance de plus en plus répandue, surtout dans les milieux urbains.	MRC Municipalités	2017	En cours	Les municipalités et DDRDN font la promotion de l'économie de seconde main de façon ponctuelle, notamment dans les communications relatives aux écocentres.
5.4.1 Produire et diffuser des informations spécifiques aux bannissements de l'élimination du papier, du carton, du bois et de la matière organique	Cette action est prévue dans le plan de communication régional. Elle vise, notamment, la contribution à l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action 2011-2015. Les générateurs doivent être bien informés de la nécessité et de l'application des bannissements de l'élimination.	MRC Municipalités	En continu	En cours	Les municipalités ayant implanté la troisième voie diffusent des messages relatifs aux bannissements annoncés par le gouvernement. Diffusion MRC prévue en 2017-2018.
5.4.2 Diffuser une version abrégée et vulgarisée du PGMR 2016-2020	L'implication des générateurs étant centrale à la réussite des PGMR de 2e génération, ces derniers doivent obtenir des informations simples et dynamiques relativement aux enjeux et aux mesures prévues pour les prochaines années.	MRC	2016	En cours	Calendrier de publications en cours d'élaboration. Diffusion prévue sur la page Facebook de la MRC été-automne 2017.

MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
5.4.3 Poursuivre les activités pour la sensibilisation et l'éducation des générateurs	Cette action est en cours sous diverses formes dans toutes les municipalités locales. L'implication des générateurs étant centrale à la réussite des PGMR de 2e génération, ces derniers doivent obtenir des informations en continu relativement à la GMR.	MRC Municipalités	En continu	En cours	Informations périodiques sur les sites Internet/FB, informations périodiques dans les bulletins municipaux, calendriers de collectes, recours au programme d'amélioration de la performance du centre de tri, journées spéciales de l'environnement (kiosques d'information/démonstration), infolettre avec contenu GMR, guides divers pour le tri adéquat des matières résiduelles, etc.
5.4.4 Développer un plan de communication régional de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles	<b>La planification régionale des communications permettra de diffuser des informations et des messages généraux et communs à toutes les municipalités locales.</b>	MRC	2016	Terminée ✓	<b>Plan de communication élaboré, activités de diffusion prévues à partir de l'été 2017.</b>
5.4.5 Distribuer un guide d'information à l'émission des permis de CRD	Les résidents qui effectuent des travaux à domicile ainsi que les entreprises de ce secteur doivent être bien informés des options de GMR disponibles sur et hors du territoire. Cette action est étroitement liée aux mesures 2.1.3 et 2.1.4.	Municipalités	2018	s/o	s/o
5.4.6 Partager les outils d'information, de sensibilisation et d'éducation et mettre en commun les bonnes pratiques	Le comité permanent de la GMR représente, notamment, un lieu de partage et de mise en commun. La MRC se donne le mandat de colliger les informations et de les rendre accessibles aux intervenants des municipalités locales, dans une perspective d'amélioration continue. Cette action est liée à la mesure 1.2.1.	MRC Municipalités	En continu	En cours	Cette action est mise en œuvre en continu, notamment à chaque rencontre du comité GMR, mais également par l'échange fréquent de courriel ou par téléphone entre les membres du comité.

MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
5.4.7 Promouvoir les services et les ressources liés aux 3RV-E auprès du secteur agricole	Les entreprises agricoles génèrent des matières pouvant être récupérées, telles que des contenants, emballages et pellicules. Mis à part les services municipaux de collectes, il existe également des programmes permanents de recyclage de ces matières. La MRC souhaite faire la promotion de tous ces services auprès des entreprises agricoles de son territoire.	MRC Municipalités	2016	Réalisée à 75 %	Des informations à cet égard ont été ajoutées au sondage réalisé dans le cadre de l'élaboration du PDZA de la MRC. Le sondage a été transmis à tous les producteurs agricoles du territoire. Autres suivis prévus en 2017-2018.
5.4.8 Développer un programme de sensibilisation pour les écoles primaires et secondaires	Les institutions scolaires, grandes génératrices de matières résiduelles, représentent un lieu idéal pour la diffusion de telles informations.	MRC Municipalités DDRDN	2017	En cours	Activités ponctuelles de sensibilisation en continu à Prévost et Saint-Colomban (primaire); Projet pilote dans quatre écoles de Saint-Jérôme en 2017-2018.
5.4.9 Proposer des mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation au centre d'études professionnelles	Les étudiants du Centre d'études professionnelles (CEP) de Saint-Jérôme sont des générateurs de matières résiduelles et leur futur lieu de travail en générera également. Par exemple, il pourrait être proposé d'insérer dans les programmes d'études (travail de bureau, dessin technique, métiers manuels et travail avec le public), un module simple sur la GMR en milieu de travail.	MRC	2017	En cours	Le PGMR 2016-2020 a été présenté au Conseil d'établissement du CEP; Des suivis auront lieu notamment dans le cadre de l'action 4.4.4.
5.5.1 Développer des contacts avec des associations sectorielles afin de tisser des liens avec chaque secteur	Afin d'atteindre les objectifs du PGMR, la participation des associations sectorielles est souhaitable. Cette action vise à favoriser le réseautage entre les ICI et les différentes instances œuvrant dans la GMR. L'établissement d'une collaboration avec des intervenants agissant auprès des ICI et des entreprises de la CRD permettra, entre autres, de mieux cibler les besoins d'ISÉ de ces secteurs et d'optimiser l'efficacité des outils à élaborer.	MRC Municipalités	2020	s/o	s/o

MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
5.5.2 Organiser une activité d'information sur les programmes et les ressources disponibles pour chaque secteur	Afin d'atteindre les objectifs du PGMR, l'implication des secteurs ICI et CRD est primordiale. Cette activité vise à favoriser le réseautage et à offrir de l'information sur les programmes et les ressources en GMR pour ces secteurs. Les besoins spécifiques de ces secteurs auront préalablement été identifiés avec l'action 5.5.1.	MRC Municipalités	2020	s/o	s/o
5.5.3 Créer une liste de diffusion régionale de l'information sur la GMR	Cette activité vise à favoriser la diffusion de l'information sur les programmes, les ressources et les nouveautés en GMR. Les contacts auront été identifiés, notamment, avec les actions 5.5.1 et 5.5.2.	MRC Municipalités	2020	s/o	s/o
6.1.1 Démontrer les économies réalisées par les ICI ayant instauré de bonnes pratiques de GMR	La réalisation d'économies, en lien avec de bonnes pratiques en GMR, représente souvent un facteur de motivation pour les organisations. En réalisant cette action, la MRC souhaite inciter un plus grand nombre d'ICI à adopter de saines habitudes en GMR.	MRC Municipalités	2018	s/o	s/o
6.1.2 Développer un programme de reconnaissance relatif à la saine gestion des matières résiduelles dans les ICI/CRD	Les efforts et les réalisations portant sur l'adoption de bonnes pratiques en GMR doivent être soulignés. La MRC souhaite développer un programme visant à reconnaître le mérite des organisations engagées et performantes.	MRC Municipalités	2020	s/o	s/o
6.1.3 Poursuivre ou instaurer le don de compost, de paillis ou de bulbes de fleurs issus des opérations municipales	Les efforts déployés par les citoyens afin de trier adéquatement les matières doivent être soulignés. Par ailleurs, il est intéressant de bénéficier d'un produit résultant de ces efforts, sans compter la réduction à la source engendrée par ces pratiques. Les municipalités locales offrent gratuitement aux citoyens du paillis et du compost issus du déchiquetage des branches et des collectes de résidus verts. Il est donc prévu au PGMR de poursuivre ces pratiques ou de les instaurer, le cas échéant.	Municipalités	2020	En cours	Réalisée annuellement par toutes les municipalités.

MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
7.1.1 Étudier les pratiques de tarification des déchets et explorer les solutions pertinentes au contexte régional/local	La tarification incitative applique le principe du pollueur-payeur au financement de la collecte et du traitement des déchets. Lorsque les écocentres sont accessibles et que toutes les collectes (3 voies) sont offertes, la tarification des déchets peut inciter les générateurs fautifs à trier adéquatement leurs matières résiduelles. La MRC souhaite étudier les méthodes employées ailleurs afin de déterminer le modèle applicable au contexte local/régional.	MRC Municipalités	2020	s/o	s/o
7.2.1 Étudier les possibilités liées à la réduction des GES dans les devis relatifs à la collecte et au transport des matières résiduelles	La collecte et le transport des matières résiduelles génèrent de grandes quantités de GES. Certaines entreprises offrant ces services convertissent leurs flottes de camions au biogaz ou au gaz naturel, lesquels sont généralement carboneutres ou moins polluants. La MRC souhaite étudier les solutions privilégiées ailleurs au niveau de la modification des devis en ce sens, ce afin de déterminer les modèles applicables au contexte local/régional.	MRC Municipalités	2020	s/o	s/o